



Publication externe de poste vacant

50625344

Job Posting Title

Directeur CHARGÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Date de début

30.04.2019

End Date

03.06.2019

Code de référence

DTI201904304

Désignation de la fonction

Director of Trade and Industry

Organization

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains, ainsi que par l'établissement d'un nouveau partenariat avec les autres régions du monde. Le Siège de l'Union africaine est établi à Addis-Abeba, la capitale de l'Éthiopie.

Le mandat du Département du Commerce et de l'Industrie est de contribuer à faire de l'Afrique un partenaire industriel et commercial important et compétitif dans l'économie mondiale.

En vue de la réalisation de ces objectifs, la Commission de l'Union africaine entend renforcer sa capacité à s'acquitter de sa mission en procédant, entre autres, à la mise en œuvre de sa structure organisationnelle et au recrutement à tous les postes vacants.

La Commission de l'Union africaine invite les citoyens des États membres à faire acte de candidature au poste vacant de Directeur chargé du commerce et de l'industrie de la Commission de l'Union africaine.

Service

Intitulé du poste : Directeur CHARGÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Grade : D1

Département : Département du Commerce et de l'Industrie

Lieu d'affectation : Addis-Abeba (Éthiopie)

Superviseur : Commissaire chargé du Commerce et de l'Industrie

Nombre de postes : 1

Projet

- Donner des conseils sur les contributions à l'accélération de l'intégration politique et socio-économique de l'Afrique ;
- Donner des conseils sur la coordination et l'harmonisation des négociations internationales et des politiques commerciales, industrielles, douanières et minières des pays africains et des communautés économiques régionales ;
- Donner des conseils sur la création et le maintien des conditions nécessaires pour que le continent puisse jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale et dans les négociations internationales ;
- Donner des conseils sur les initiatives visant à promouvoir et à défendre les positions africaines communes sur des sujets d'intérêt commun.

Tâches

Sous la direction générale du Commissaire chargé du Commerce et de l'Industrie et dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, le Directeur chargé du Commerce et de l'Industrie est responsable de la direction et de la gestion de la programmation du département, de la recherche et de l'analyse économiques, y compris les perspectives de développement à long terme ainsi que les défis à court terme dans le domaine du commerce et de l'industrie. Le titulaire de ce poste doit également assurer le leadership et la gestion efficaces du personnel du Département.

Les responsabilités spécifiques du Directeur chargé du Commerce et de l'Industrie sont les suivantes :

- Fournir une orientation et des directives stratégiques pour la mise en œuvre des activités du Département, notamment en assurant le suivi de la préparation des rapports à soumettre aux organes de supervision des politiques et des organes délibérants de l'Union africaine sur les questions de fond relevant de la compétence du Département ;
- Superviser les chefs des divisions du commerce, de l'industrie et de la coopération douanière, ainsi que le chef de l'Unité d'appui de la zone de libre-échange continentale ; maintenir une motivation élevée au sein du personnel et s'assurer que le Département du Commerce et de l'Industrie réalise des performances élevées ;
- Faciliter un dialogue efficace sur les enjeux de politique à l'échelle continentale et mondiale lors de diverses réunions organisées au sein et à l'extérieur de l'Union africaine ;
- Planifier et superviser l'organisation de réunions de groupes d'experts sur les grandes questions relatives au commerce, à l'industrie, aux mines, à la coopération douanière et à l'intégration continentale, ainsi que sur l'Agenda de l'Union africaine, notamment en supervisant la préparation et l'organisation des réunions ; planifier et présider des discussions et des séminaires internes sur des questions de fond ;
- Coordonner les activités sur des sujets tels que le commerce, l'industrie, les mines, la coopération douanière et l'intégration continentale avec toutes les autres entités concernées du système de l'Union africaine et avec les partenaires techniques du système des Nations Unies afin de garantir que ces activités vont dans le sens des principaux résultats attendus du programme de travail de la Commission de l'Union africaine ;
- Formuler le programme de travail du Département, notamment en déterminant les priorités, en identifiant les modalités de mise en œuvre et en allouant des ressources en conséquence, afin d'atteindre les résultats souhaités ;
- Diriger et superviser la préparation des contributions du Département aux projets de budgets programmes axés sur les résultats et alignés sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- Veiller à ce que tous les résultats du Département soient conformes à ses mandats, maintiennent des normes de qualité élevées et soient axés sur les résultats ;
- Contribuer, selon les besoins, à la formulation des stratégies et des politiques générales du Département, en particulier dans l'élaboration de cadres stratégiques et de plans annuels de gestion des programmes conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
- Entreprendre ou superviser l'attribution des tâches au sein du Département, suivre et évaluer l'exécution des programmes et les résultats y relatifs ;
- Diriger l'évaluation des principales activités des programmes et des résultats y relatifs du département ;
- Diriger et superviser l'évaluation de la performance du personnel (avec le PAS - système d'évaluation des performances) et procéder à une évaluation de la performance du personnel qui relève directement de lui ;
- Représenter, au besoin, l'Union africaine lors de réunions et de conférences internationales, régionales

et interinstitutionnelles ;

- S'assurer qu'une logistique adéquate est disponible pour les opérations du Département ; et
- S'acquitter de tout autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Commissaire chargé du Commerce et de l'Industrie.

Exigences

1. Qualifications académiques et expérience professionnelle requises

Le candidat doit être au moins titulaire de :

un Master universitaire en économie, avec au moins 12 ans d'expérience aux niveaux national ou international dans les domaines du commerce, de l'industrie, des mines, des douanes ou de la politique d'intégration économique, dont 7 ans à des postes à responsabilité.

OU

une Licence universitaire en économie, avec au moins 15 ans d'expérience aux niveaux national ou international dans les domaines du commerce, de l'industrie, des mines, des douanes ou de la politique d'intégration économique, dont 5 ans à des postes à responsabilité.

2. Aptitudes et compétences requises

Compétences fonctionnelles

- Solides compétences en informatique, y compris l'utilisation de logiciels d'analyse de recherche commerciale, la maîtrise des logiciels de feuilles de calcul, de base de données et de traitement de texte, ainsi que des programmes de présentation et Internet.
- Bon communicateur aussi bien à l'oral qu'à l'écrit ;
- Aptitude à rédiger et à présenter des informations d'une manière concise et précise ;
- Grande capacité de planification et d'organisation du travail de son équipe et capacité à apporter une compréhension approfondie de l'orientation stratégique du Département ;
- De solides compétences en gestion et en leadership s'appuyant sur la créativité, la vision, la prise de décision et la motivation du personnel ;
- Grande capacité de planification et d'organisation du travail de son équipe et capacité à apporter une compréhension approfondie de l'orientation stratégique du Département ;
- Capacité à intégrer le travail de son équipe dans le programme de travail du département, y compris la gestion des priorités divergentes et des délais serrés.

Aptitudes personnelles

- Faire preuve de discernement et de bonnes décisions le cas échéant d'une délégation ;
- Aptitude à travailler et à produire des résultats au sein d'une équipe diversifiée.
- Animé par des valeurs d'intégrité, autonome et très performant.

Connaissances et culture générale

- Expertise avérée en analyse économique, en recherche sur les politiques et la mise en œuvre de telles politiques ;
- Connaissances techniques approfondies avérées et compétences analytiques avérées en matière de développement durable, en particulier dans les domaines du commerce, de l'industrie, des mines et de l'intégration économique.

3. Connaissance des langues :

La maîtrise d'au moins une des langues de travail de l'Union africaine (anglais, français, arabe, portugais) est obligatoire. La maîtrise d'une ou plusieurs autres langues de travail serait un atout.

4. Durée du contrat

L'engagement à ce poste se fait sur la base d'un contrat régulier pour une période de 3 ans, dont les 12 premiers mois seront considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de deux ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants.

5. Les pays les moins représentés

Les candidats des pays de l'UA les moins représentés suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Ghana, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Guinée-Conakry, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Rép. Centrafricaine, République arabe sahraouie démocratique (RASD), Sao Tomé et Príncipe, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud. Les candidats des pays les moins représentés suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures.

6. Égalité de chances

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

7. Rémunération :

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 78 138,00 \$ EU (D1 Échelon 1) par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments, tels que l'indemnité de poste (46 % du salaire de base), l'indemnité de logement (26 208,00 \$ EU par an), l'indemnité pour frais d'études (100 % des frais de scolarité et d'autres frais connexes jusqu'à un maximum de 10 000 \$ EU par enfant et par an), pour les fonctionnaires internationaux et de 3 330 \$ EU par enfant et par an, pour les fonctionnaires locaux.

Comment soumettre sa candidature

Les dossiers de candidature, qui doivent parvenir à la Commission au plus tard le 3 juin 2019, sont à envoyer à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA
<http://www.aucareers.org>

1. Joindre un curriculum vitae détaillé et à jour, avec la liste de 3 références qui connaissent bien l'expérience professionnelle du candidat. Veuillez fournir les coordonnées des références (numéros de téléphone, adresse électronique).

1. Une copie du passeport valide.
2. Copies certifiées conformes des diplômes ou certificats universitaires, le cas échéant (au plus 5 documents au format PDF, et ne dépassant pas 1 Mo).
3. Sachez que seules seront retenues les demandes de candidatures dûment remplies.
4. Seuls les candidats présélectionnés feront l'objet d'une notification.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines
Commission de l'Union africaine

Type de contrat

Régulier (Longue durée)

Taux d'activité

Temps plein

Établissement

Headquarters